

## DECISION DE LA PRESIDENTE

Département de l'Ardèche – Arrondissement de Privas

### DECISION N° 063\_20\_DP\_CAPCA

**OBJET : BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF : REMISE GRACIEUSE**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 1321-2, L2122-17 et L5211-2,
- Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, article 1, II,
- Vu le décret n°2012-1078 du 24 septembre 2012 relatif à la facturation en cas de fuites sur les canalisations d'eau potable après compteur ;
- Vu l'article n°13.4 du règlement d'assainissement collectif de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche relatif aux cas d'exonération ou de réduction de la redevance assainissement ;
- Considérant les justificatifs apportés par les usagers à titre individuel quant aux réparations des fuites constatées.

Après information du Bureau réuni le 24 juin 2020

Considérant ce qui suit :

La Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche a reçu une demande de remise gracieuse de la part assainissement concernant une facture du 2<sup>ème</sup> semestre 2019 au bénéfice de :

- **M et Mme BOUMAKAR Yassine et Séphora, 07210 ALISSAS**, d'un montant de 256.59 € HT dont 131.25 € HT pour la part communautaire,

**La Présidente de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche :**

- **Accorde** la remise gracieuse à l'abonné mentionné ci-dessus sur la part assainissement de sa facture pour la période du 2<sup>ème</sup> semestre 2019 selon le détail suivant :
  - part CAPCA : 131.25 € HT
  - part DELEGATAIRE : 102.84 € HT
  - part Agence de l'Eau pour modernisation des réseaux : 22.50 € HT

Envoyé en préfecture le 01/07/2020

Reçu en préfecture le 01/07/2020

Affiché le

**SLOW**

ID : 007-200038933-20200626-063\_20\_DP\_CAPCA-CC

Ces remises gracieuses seront imputées au compte 658 des budgets afférents.

A Privas, le **26/06/2020**

Par délégation du conseil communautaire,  
La Présidente,  
Laetitia SERRE



COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PRIVAS  
CENTRE  
ARDECHE

Ainsi fait et décidé les, jour, mois et an susdits.  
Certifié conforme au registre des délibérations.

*Date de publication de la présente décision : ...26/06/2020.....*

[www.privas-centre-ardeche.fr](http://www.privas-centre-ardeche.fr)